

REGLEMENT (CPU) DU CHALLENGE

« QUELLE ACTIVITE MANUELLE ALLEZ-VOUS REALISER AVEC VOS ENFANTS PENDANT LES VACANCES ? »

Du 16 octobre au 16 novembre 2020

Les présentes CPU ont pour objet de compléter les CGU acceptées par l'Utilisateur et font office de règlement du Challenge créatif « **QUELLE ACTIVITE MANUELLE ALLEZ-VOUS REALISER AVEC VOS ENFANTS PENDANT LES VACANCES ?** ».

ART 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

CASTORAMA France SAS, SA au capital de 304 186 300 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 451 678 973 dont le siège social est situé : parc d'activité 59175 TEMPLEMARS, ci-après désignée la « Société organisatrice », organise, du **16 octobre au 16 novembre 2020** un challenge gratuit, intitulé : « **QUELLE ACTIVITE MANUELLE ALLEZ-VOUS REALISER AVEC VOS ENFANTS PENDANT LES VACANCES ?** » sur le site dédié « La communauté Casto » accessible depuis l'url <https://castorama.challangel.com>

DEFINITIONS :

Site dédié : plateforme collaborative accessible depuis l'URL <https://castorama.challangel.com> permettant aux internautes porteurs d'une carte de fidélité Castorama de participer à des challenges de sondage, créatifs ou d'idées ;

CGU : conditions générales d'utilisation du Site ;

CPU : règlement et/ou conditions particulières applicables à chacun des challenges ;

Marque : « CASTORAMA » ;

Challenge : appel à projet de création participative organisé par CASTORAMA et dont les modalités particulières de participation sont détaillées dans les règlements relatifs à chaque challenge ;

Vote : choix d'un produit/d'une idée/d'une participation, fait par un internaute ayant créé un compte sur le Site ;

Participation : proposition créative réalisée conformément aux conditions particulières applicables à chaque challenge, par un internaute ayant créé un compte sur le Site ;

Utilisation : toute participation, commentaire ou partage des Utilisateurs ;

Utilisateur : tout internaute faisant une utilisation du Site ;

Votant : tout utilisateur qui vote pour un produit/une idée/une participation.

ART 2 : MODALITES DE PARTICIPATIONS

L'Utilisateur pourra participer au challenge : « **QUELLE ACTIVITE MANUELLE ALLEZ-VOUS REALISER AVEC VOS ENFANTS PENDANT LES VACANCES ?** » selon les

modalités énoncées ci-dessous, **16 octobre au 16 novembre 2020.**
La participation est limitée à 1 par utilisateur.

La participation et/ou le vote à ce challenge gratuit impliquent l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement et des CGU.

La participation et/ou le vote sont ouverts à toute personne physique et domiciliée exclusivement en France métropolitaine.

Toute personne mineure qui participerait et/ou voterait pour une participation du dit challenge sera sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légal(aux).

La participation et/ou vote sont strictement nominatifs.

CASTORAMA se réserve le droit d'annuler la participation et/ou le vote si celui-ci ne respecte pas le règlement du challenge et se réserve le droit de valider ou non la participation et/ou le vote.

En cas de fraudes, le compte de l'utilisateur ainsi que sa/son ou ses participation(s)/vote(s) sera(ont) supprimé(s).

ART 3 : MODALITES DU CHALLENGE

L'utilisateur doit pour sa participation :

- Choisir l'un des 3 gabarits proposés.
- Uploader les photos illustrant la réalisation de l'activité et le résultat final au format JPEG ou PNG.
- Décrire brièvement le matériel nécessaire et les différentes étapes de cet « atelier maison ».

Pour créer son compte, l'internaute devra suivre la procédure suivante :

- 1) Cliquer sur « S'inscrire via mon E-mail »*
- 2) Puis compléter le formulaire d'inscription en renseignant notamment : son nom, prénom, adresse de courrier électronique, date de naissance, téléphone et numéro de carte de fidélité Castorama.
- 3) Choisir un identifiant et un mot de passe ;
- 4) Accepter les CGU en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire.

*L'internaute créant un compte et devenant Utilisateur s'engage à communiquer des informations exactes, complètes et à jour. Il s'interdit d'usurper l'identité d'un tiers sauf à engager sa responsabilité ; étant entendu que l'internaute ne pourra créer qu'un seul compte.

QUELLE ACTIVITE MANUELLE ALLEZ-VOUS REALISER AVEC VOS ENFANTS PENDANT LES VACANCES ? :

L'Utilisateur pourra participer :

- 1- En cliquant sur « Je participe » puis « Commencer »
- 2- En utilisant le menu du configurateur sur la droite de son écran de PC ou en bas sur son mobile pour télécharger des photos.
- 3- Une fois tous les éléments téléchargés, en cliquant sur « Sauvegarder ».
- 4- En commentant sa création dans l'espace « Dites-nous en plus ».
- 5- En acceptant les CGU, en cochant la case prévue à cet effet.
- 6- En cliquant sur « Envoyer » pour valider sa participation.
- 7- L'Utilisateur pourra participer 1 fois au maximum.

ART 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS :

PRIX DU JURY

Tout Utilisateur ayant posté et commenté une participation validée participera à la sélection du jury qui sera effectuée à partir du 16 novembre 2020 par la Société Organisatrice en son siège social pour désigner le gagnant.

L'utilisateur ayant été sélectionné par le jury sera récompensé selon les modalités décrites dans l'article 5 Récompenses et Dotations.

VOTANTS

Tout Utilisateur ayant voté pour 1 création participe au tirage au sort qui sera effectué à partir du 16 novembre 2020 par la Société Organisatrice en son siège social pour désigner 5 gagnants qui remporteront chacun une carte cadeau CASTORAMA selon les modalités décrites dans l'article 5 Récompenses et Dotations.

Les gagnants pourront faire l'objet d'une publication conformément aux termes de l'article 8 ci-dessous.

Les gagnants seront informés le 23 novembre au plus tard par courrier électronique, aux coordonnées qu'ils auront indiquées dans le formulaire d'inscription. Ils seront ensuite contactés par téléphone afin d'obtenir leur adresse postale et leur faire parvenir leur carte cadeau par courrier.

ART 5 : RECOMPENSES & DOTATIONS

Le prix du Jury sera gratifié de la façon suivante :

Le gagnant et son projet feront l'objet d'une mise en avant sous forme d'interview dans un article sur le magazine 18h39.fr comprenant :

- Edito avec photo (selon vos choix) et présentation du gagnant.
- Présentation de l'activité réalisée avec les enfants illustrée par les photos postées. Des photos supplémentaires pourraient être demandées au gagnant pour illustrer l'article.

Il recevra également une carte cadeau Castorama d'une valeur de 100€.

Les 5 votants tirés au sort seront gratifiés de la façon suivante :

- 1 carte cadeau Castorama d'une valeur de 20€

Les gagnants seront informés par CASTORAMA selon les coordonnées de contact communiquées lors de la création de leur compte, notamment par email à l'adresse indiquée.

CASTORAMA pourra publier le nom des gagnants via son site internet, sa newsletter et l'ensemble de ses réseaux.

CASTORAMA se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant parmi les autres participants/votants dans le cas où celui-ci n'aurait pas respecté les CPU/CGU.

MODALITES DES CADEAUX DES GAGNANTS

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire. Aucun produit ne peut donner lieu à un remboursement même partiel, ni être échangé, ni remplacé en cas de perte.

Les lots seront envoyés par voie postale à l'adresse qu'ils auront transmise.

ART 6 : DROIT À L'IMAGE

Les gagnants reconnaissent et acceptent que leur image soit exploitée par CASTORAMA et à ce titre que leur image puisse être publiée, adaptée, reproduite, représentée, par tout mode de diffusion connu et notamment communication par voie électronique (tout site internet du choix de l'enseigne, Extranet, Intranet, etc., quel qu'en soit le format (html, pdf, etc.) et intégrées à tout autre matériel (dessin, illustration, vidéo, animations, etc.). Conformément aux CGU, cette cession de droit à l'image est consentie à titre gratuit pour le monde entier et pour une durée d'1 an.

ART 7 : DROITS ET RESPONSABILITES

CASTORAMA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CPU, en totalité ou en partie. Ces modifications entreront en vigueur à compter de la publication des nouvelles CPU.

Toute Utilisation du Site suite à l'entrée en vigueur de ces modifications vaudra reconnaissance et acceptation des nouvelles CPU.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler la désignation d'un gagnant si celui-ci ne respecte pas les termes du CPU mentionnés ci-dessus.

Aucune responsabilité concernant les éléments ci-dessus ne pourra être engagée, ainsi qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra lui être réclamée.

ART 9 : LITIGES

Le challenge est soumis à la loi aux juridictions compétentes françaises.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture du challenge, à l'adresse suivante : Castorama France, Direction Commerciale et Marketing, Parc d'activité, 2 route de l'Epinoy, 59175 Templemars

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le Site à l'url suivant : <https://castorama.challangel.com>, pendant toute la durée du challenge, telle que précisée à l'article 1er ci-avant

Il peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée du challenge auprès de la Société organisatrice, à l'adresse postale suivante : Castorama France, Direction Commerciale et Marketing Parc d'activité, 2 route de l'Epinoy, 59175 Templemars.

L'Hébergeur informe les Contributeurs que les données communiquées lors de leur inscription à la Plateforme ou lors de leur identification via des réseaux sociaux, de même que leurs données de connexion, font l'objet d'un traitement automatisé conformément à la loi informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, afin de permettre à l'Hébergeur, d'une part, de fournir le service demandé et, d'autre part, de permettre l'identification de toute personne ayant créé un Contenu mis à disposition du public en ligne, dans les conditions prescrites par la loi pour la Confiance dans l'Economie numérique du 21 juin 2004.

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

Ces traitements ont fait l'objet d'une déclaration de la CNIL.

Les données ainsi traitées ne sont nullement communiquées par l'Hébergeur à des tiers et ne sont pas davantage utilisées à des fins de prospection commerciale.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'opposition au traitement, ainsi que de droits d'accès, de rectification et de suppression sur les données à caractère personnel qui le concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à :

Castorama France,
Service relation client
CS 50101 Templemars
59687 Wattignies cedex

ou par email à l'adresse suivante :

dad@castorama.fr

L'Hébergeur prend l'ensemble des mesures adéquates afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel ainsi traitées.

Par ailleurs, l'Hébergeur est susceptible d'implanter des cookies dans le terminal de l'Internaute.

Le consentement de ce dernier sera expressément et préalablement recueilli avant toute implantation.

Ces cookies sont utilisés pour suivre le nombre de visites sur la Plateforme.

Les informations ainsi collectées sont conservées pendant une durée maximale de 13 mois.

Il est possible, pour l'Internaute, de s'opposer à l'enregistrement de tels cookies en configurant son navigateur.

L'Hébergeur héberge les données à caractère personnel ainsi traitées dans l'Union Européenne.